

**Vous avez des questions
ou besoin d'aide pour
réaliser vos opérations?**

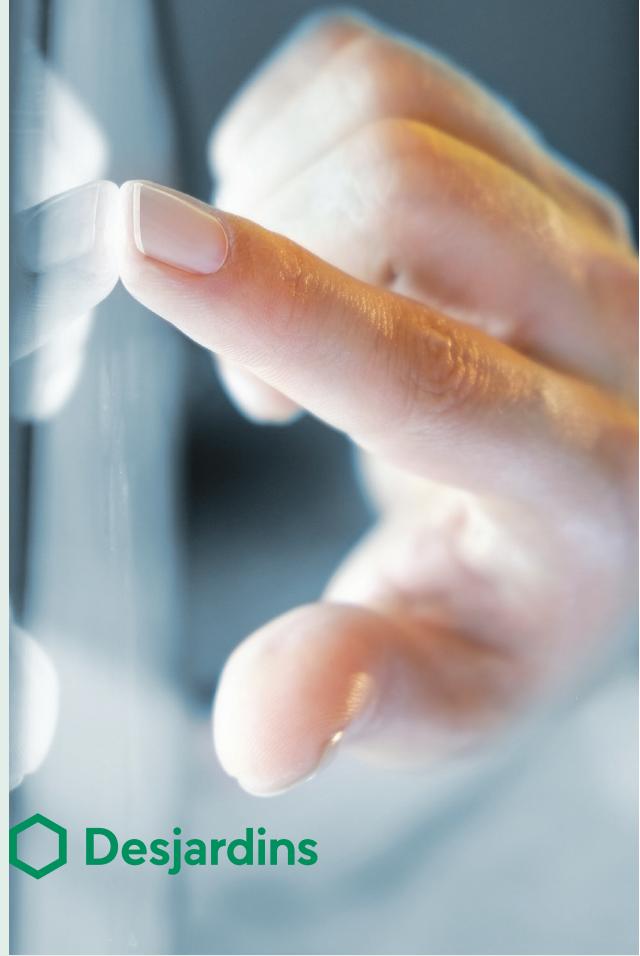
Notre personnel en caisse se fera
un plaisir de vous assister.

Pour plus de détails, visitez
desjardins.com/nouveauguichet
ou composez le **1 800 CAISSES.**

 **Desjardins**



Nouveaux guichets tactiles



 **Desjardins**

De nouveaux guichets à votre caisse

Votre caisse Desjardins se modernise avec l'installation de nouveaux guichets automatiques ! D'une utilisation plus intuitive grâce à leur écran tactile, les appareils sont à la fine pointe de la technologie et sont très faciles à utiliser.

Effectuez vos opérations facilement

Comme sur votre appareil mobile ou sur votre tablette électronique, naviguez directement dans l'écran en effectuant votre sélection avec vos doigts. Rien de plus simple !

Trois modèles de guichets à écran tactile

Certains modèles vous permettent d'effectuer l'ensemble des transactions courantes normalement offertes tandis que d'autres ont des fonctionnalités réduites pour vous permettre une utilisation plus rapide et efficace.

Pleins services avec imprimante

► Retrait-dépôt-imprimante

Toutes les fonctions habituelles d'un guichet avec l'imprimante à livret

Pleins services

► Retrait-dépôt

Toutes les fonctions habituelles d'un guichet, à l'exception de l'imprimante à livret

Express

► Retrait

Toutes les fonctions habituelles d'un guichet, à l'exception du dépôt et de l'imprimante à livret

Effectuez un dépôt sans enveloppe

Vous pourrez dorénavant effectuer un dépôt sans enveloppe dans les guichets pleins services (avec ou sans imprimante). Cette nouveauté vous permet de déposer de l'argent et des chèques d'une façon simple, rapide et sécuritaire.

Comment faire un dépôt sans enveloppe ?

- Insérez ensemble, dans la fente prévue à cette fin, vos chèques et votre argent comptant peu importe l'ordre de ceux-ci. Le guichet accepte jusqu'à un maximum de 75 billets et chèques en même temps. La somme déposée sera calculée automatiquement.
- Validez le sommaire de la transaction à l'écran et, **si nécessaire**, faites les modifications avant de finaliser l'opération.
- Si désiré, vous pouvez obtenir un reçu détaillé confirmant votre dépôt.

Il n'y a pas de période de gel pour les dépôts d'argent comptant, tandis que celle appliquée sur les chèques est maintenant réduite de sept à cinq jours ouvrables.

Veuillez ne pas déposer de chèques non conformes dans le guichet (ex. : postdatés, signature manquante ou double endossement).